

«Malgré-nous», une tragédie française

Revêtir un uniforme qui n'était pas le leur et combattre aux côtés de l'ennemi honni : longtemps tue, la mémoire des incorporés de force ne pouvait s'exprimer que dans un espace familial et régional. Mais, depuis peu, la France a décidé d'inclure plus officiellement cette singulière expérience de guerre dans l'histoire du pays.

PAR DANIEL FISCHER

Le 11 novembre 2025, le président de la République dévoilait aux Invalides une plaque « en mémoire des Alsaciens et Mosellans tombés au cours de la Seconde Guerre mondiale et des incorporés de force » (voir photo p. 35). Par ce geste solennel, l'État inscrivant dans le saint des saints de l'histoire militaire nationale une expérience de guerre longtemps perçue comme marginale : le service contraint d'environ 130 000 Français d'Alsace et de Moselle dans les armées allemandes.

Longtemps, cette incorporation de force a été envisagée comme une singularité régionale que peu de travaux extérieurs à l'Alsace-Moselle abordaient dans toute sa complexité. En

2018, la bande dessinée de Philippe Collin et Sébastien Goethals, *Le Voyage de Marcel Grob* (Futuropolis), avait déjà contribué à sensibiliser un large public à ce sujet délicat. Il aura finalement fallu attendre les commémorations du 80^e anniversaire de la Libération pour que les paroles et gestes présidentiels offrent aux incorporés de force et à leurs proches une reconnaissance institutionnelle attendue depuis des décennies, en leur donnant une place explicite dans le récit national.

On les a longtemps appelés les « malgré-nous ». Contre leur gré et afin d'épargner de sévères représailles à leurs familles, ils furent enrôlés dans les unités de la Wehrmacht (Heer, Luftwaffe, Kriegsmarine) et, pour cer-



ALAMY/SHAWSHOTS/PHOTO12

taines classes d'âge, de la Waffen-SS. Après 1945 et jusque dans les années 1980, cette expérience de guerre fut souvent tue : les Alsaciens et Mosellans préférèrent longtemps le silence à l'incompréhension. Pourtant, la singularité de leur situation était connue tant en France qu'au-delà des frontières.

Sur le front de l'Est, l'Armée rouge diffusait à l'hiver 1944-1945 des tracts

10 mai 1871

Traité de Francfort : annexion de l'Alsace et de la Moselle par le II^e Reich.

1914

Les Alsaciens et Lorrains sont appelés à combattre pour l'Allemagne.

28 juin 1919

Traité de Versailles. L'Alsace et la Lorraine redeviennent françaises.

22 juin 1940

Armistice. Alsace et Moselle sont annexées de fait par les nazis.

1941

Le « Service du travail du Reich » (RAD) devient obligatoire en Alsace et en Moselle ; il concerne les jeunes à partir de 18 ans. Les filles sont versées, à partir de 1942, dans le « Service auxiliaire de guerre » (KHD).

Août 1942

Pour faire face aux pertes croissantes, le régime nazi instaure l'incorporation de force dans les territoires annexés en Europe. Cette mesure touche 130 000 Alsaciens et Mosellans, les futurs « malgré-nous ».

Février 1943

Défaite de Stalingrad. L'Allemagne perd environ 400 000 soldats, dont des incorporés de force.

Juillet 1943

Nombreux à être envoyés sur le front



TALLANDIER/BRIDGEMAN IMAGES

Heure allemande Après avoir annexé de fait l'Alsace et la Moselle, les nazis s'efforcent de rallier les habitants à leur cause, par l'image (à g.) et par des meetings de masse, comme ici en 1941 à Strasbourg, sur la Karl-Roos-Platz (ex-place Kléber).

invitant les non-Allemands enrôlés de force à désertier. Lorsque l'URSS assimila ensuite les incorporés de force aux prisonniers allemands ordinaires et en interna notamment plusieurs milliers dans le camp de Tambov, la France libre puis le Gouvernement provisoire s'efforcèrent d'obtenir la reconnaissance de leur spécificité et leur rapatriement.

Incompris, voire soupçonnés...

Charles de Gaulle avait toujours tenu à ce que ces enrôlés soient considérés avant tout comme des victimes de l'annexion illégale de l'Alsace et de la Moselle par le Troisième Reich, contre laquelle le régime de Vichy n'avait que faiblement protesté. Dans l'après-guerre, la mention «Mort pour

la France» fut ainsi attribuée, après enquête et à la demande des familles, aux incorporés de force morts ou disparus, à condition qu'ils n'aient pas été volontaires (*lire p. 36*). Leur situation particulière était donc juridiquement reconnue. Mais l'incorporation de force ne relève pas seulement d'une histoire militaire: elle touche aussi à l'identité, à l'appartenance nationale et à la transmission familiale. Les blessures physiques et psychologiques laissées par la guerre furent souvent pansées dans le silence, nourrissant chez beaucoup d'Alsaciens et de Mosellans le sentiment d'être durablement incompris, voire soupçonnés d'indignité nationale. Ce regard extérieur semblait parfois rejouer, à leurs yeux,

l'abandon par la France des départements annexés en 1940, sentiment que des indemnités tardives ne corrigèrent qu'imparfaitement.

Plus de huit décennies après les faits, les progrès de la recherche historique – parfois venus d'autres pays confrontés à l'annexion nazie, comme le Luxembourg – ont permis de replacer l'incorporation de force dans un cadre européen et comparatif. En la reliant à d'autres formes d'enrôlement contraint, ces travaux ont contribué à sortir cette histoire de son isolement mémoriel. À l'échelle de l'Europe, près de 600 000 hommes furent incorporés de force dans les armées du Reich.

Parallèlement aux publications historiques, des initiatives récentes contribuent à réunir les conditions d'un apaisement mémoriel. Le projet du «Mur des noms», à proximité du Mémorial Alsace-Moselle, recense de manière exhaustive les victimes de la barbarie nazie – parmi lesquelles près de 30 000 incorporés de force – et rend visible la diversité de leurs parcours. Le Souvenir français a, de son côté, fait apposer dans des cimetières militaires en Lettonie et en Arménie des plaques permettant de distinguer ces soldats contraints des soldats allemands.

Ces démarches, comme le présent dossier, rappellent que le drame de l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans ne constitue pas une histoire périphérique. Il s'agit d'une tragédie française, qui touche à ce que la nation a de plus précieux: ses enfants qui, s'ils n'ont pu être préservés des affres du xx^e siècle, méritent au moins que leur destin soit compris. 

de l'Est, environ 20 000 Alsaciens et Mosellans sont faits prisonniers et progressivement regroupés dans le camp de prisonniers de Tambov, à 400 km au sud-est de Moscou. L'expression «1500 de Tambov» désigne les 1500 incorporés

de force prisonniers dans le camp qui, grâce à un accord entre la France libre et l'URSS, gagnent Alger le 7 juillet 1944.

6 juin 1944

Débarquement de Normandie suivi par celui de Provence, le 15 août.

Nov. 1944

Libération de Metz (le 22) et Strasbourg (le 23) mais les armées allemandes contre-attaquent durement en janvier 1945 lors de l'opération Nordwind. Alors que les combats ont cessé dans le reste de la France, l'Alsace

reste un théâtre d'opérations jusqu'en mars 1945.

8 mai 1945

Capitulation de l'Allemagne.

1953

Le procès de Bordeaux condamne treize incorporés de force et

un volontaire alsaciens qui ont participé au massacre d'Oradour.

Face à l'indignation suscitée en Alsace par la condamnation des incorporés de force, ces derniers sont amnistiés. Mais le malaise subsiste entre les Alsaciens et le reste du pays.